

Guide du parent 2019-2020

Document à conserver à la maison



Prêt à faire le
grand saut pour le
Marais?



Bien accompagner l'enfant qui entre au préscolaire

Lettre d'accueil

Vous recevrez cet été, vers le début du mois de juillet, un courriel contenant une lettre d'accueil adressée à votre enfant, l'horaire de l'entrée progressive et d'autres informations pertinentes concernant la rentrée scolaire.



PETITS RAPPELS

Avant la rentrée scolaire, il est bon de faire examiner les yeux de votre enfant par un optométriste, de visiter le dentiste et de vous assurer que la vaccination de votre enfant est à jour. CLSC (819) 966-6540.

Soirée d'information pour les parents seulement

Août 2019

La soirée d'information à la fin du **mois d'août** vous permettra de rencontrer l'enseignante de votre enfant. Vous en apprendrez davantage sur le déroulement de l'entrée progressive, le fonctionnement de la classe et vous pourrez poser toutes vos questions. Cette rencontre d'une durée approximative de 90 minutes se déroule en soirée et seuls les parents y sont invités. Il est possible d'apporter tous les effets scolaires de votre enfant lors de cette rencontre.



Vie au préscolaire

La place du jeu

Le préscolaire se veut un endroit où les enseignantes ont comme rôle de donner le goût à votre enfant de venir à l'école, de les initier aux apprentissages en milieu scolaire et de favoriser son développement global et social, le tout dans une approche pédagogique privilégiant le jeu. Les pratiques pédagogiques

utilisées par les titulaires passent généralement par la littérature (lectures d'albums adaptés à l'âge de votre enfant). Nous vous encourageons fortement à insérer une période de lecture quotidienne à votre horaire dès aujourd'hui.

À l'École du Marais, un enfant qui lit est un enfant qui réussit!

Entrée progressive à prévoir

L'entrée progressive au préscolaire est une période de transition qui permet à l'enfant d'appivoiser le monde scolaire, un univers nouveau auquel il devra s'intégrer et s'adapter. **L'entrée progressive s'échelonne sur 4 jours.**

Selon les recherches, le temps passé à l'école et le nombre d'enfants dans un groupe influencent grandement les premiers contacts de l'enfant avec l'école. Pour toutes ces raisons, lors de l'entrée progressive, nous vous recommandons d'en profiter pour passer du temps avec votre enfant à la maison et d'éviter les fréquentations trop longues au service de garde dans le but de lui assurer une transition de qualité.

- Les enfants risquent de démontrer des signes de fatigue intense au retour à la maison et c'est normal. Selon l'enfant, l'adaptation au rythme scolaire peut prendre de quelques jours à quelques semaines.
- Pour une intégration en douceur, nous vous recommandons de vous référer aux documents et aide-mémoire qui vous seront remis lors des différentes rencontres.
- Pour les enfants du préscolaire, l'ouverture du service de garde se fait à partir de la première journée d'école complète (après la rentrée progressive).
- Durant l'entrée progressive, le service de garde ne sera pas disponible pour votre enfant avant sa première journée d'école complète.



HORAIRE TYPE AU PRÉSCOLAIRE

Précolaire	
Arrivée à l'école	7h45
Début des classes (AM)	7h55
Fin des classes (AM)	11h20
Dîner	11h22 à 12h37
Début des classes (PM)	12h37
Prise en charge ***	14h05
Fin des classes	15h00
Départ des autobus	15h10

***Tous les élèves du préscolaire sont sous la supervision d'éducatrices du service de garde jusqu'à la fin de la journée (15h00).

MOYENS DE COMMUNICATION



Agenda

Lors de la pré-rentrée, votre enfant recevra, un agenda contenant les règles de vie et règlements de l'école. Cet agenda pourra vous servir de moyen de communication avec son enseignante.

Communication avec l'enseignante

Les modes de communication habituels sont l'**agenda**, le **courriel** ou le **téléphone**. Toutes ces informations vous seront transmises lors de la soirée d'informations.

ÉLÈVES TRANSPORTÉS PAR AUTOBUS, ÉLÈVES MARCHEURS ET ÉLÈVES INSCRITS AU SERVICE DE GARDE

Élèves transportés par autobus



- Si votre enfant est éligible au transport scolaire, la commission scolaire vous informera des horaires et des circuits, à la mi-août lors de la pré-inscription. Rien ne sert de téléphoner à l'école, puisque personne ne sera en mesure de répondre à vos questions.
- Pour plus d'informations concernant les règles du transport scolaire, vous pouvez consulter le site suivant : <http://www.cspo.qc.ca/cspo/politiques-et-reglements/regles-dorganisation-du-transport-scolaire/>

Élèves marcheurs



- Nous recommandons que les élèves marcheurs ne se rendent pas seuls à la maison. Il est préférable qu'ils soient accompagnés par un adulte ou un grand de l'école.

Élèves inscrits au service de garde



- Le service de garde est ouvert de **7h à 17h30** moyennant des frais fixes par jour. Les parents intéressés par ce service doivent communiquer avec la technicienne en service de garde en composant le 819 682-9130, poste 2.



- Vous trouverez toutes les informations nécessaires sous l'onglet « Notre école » / « service de garde » au : www.marais.cspo.qc.ca

Vie à l'École du Marais

ALLERGIES / MÉDICAMENTS

Médication à l'école

Tel que le précise la politique de la commission scolaire; pour des raisons de forces majeures, certains médicaments (anaphylaxie "Épipen", épilepsie, diabète) **pourront être administrés à titre exceptionnel**. Les pompes pour l'asthme et le Ritalin ou ses équivalents pourront être administrés lorsqu'il y a recommandation médicale écrite et autorisation écrite de l'autorité parentale. Aucun autre médicament ne sera autorisé dans l'école.



ALLERGIES SÉVÈRES

Dans le cas d'une allergie sévère (p. ex. arachides et noix, œuf, fruits de mer, guêpes, etc.) votre enfant doit avoir un auto-injecteur d'adrénaline (p. ex. Épipen) disponible à l'école en tout temps.

L'infirmière de l'école communiquera avec vous en début d'année scolaire et vous encouragera à enseigner à votre enfant à porter son auto-injecteur dans un étui à la taille en tout temps. Si ce choix s'avère difficile pour l'instant, l'auto-injecteur sera placé au secrétariat dans un endroit prévu à cette fin avec la fiche d'allergie sévère rédigée par l'infirmière.



COLLATIONS/DÎNERS

En raison du grand nombre d'enfants souffrant d'allergies, vous devez porter une attention particulière aux collations et aux dîners de votre enfant. Des informations plus détaillées vous seront fournies en début d'année scolaire.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Lors des journées pédagogiques, seuls les élèves inscrits au service de garde pourront bénéficier de ce service. Certaines journées seront ouvertes à l'ensemble des élèves de l'école. Vous recevrez l'information nécessaire dès la rentrée scolaire. Des frais supplémentaires s'ajouteront aux frais du service de garde pour la participation aux activités spéciales organisées lors de ces journées.

Les parents et l'école

VOTRE RÔLE

Votre enfant bénéficiera grandement de votre collaboration avec les enseignantes du préscolaire, et ce, par deux principaux moyens. Premièrement, en démontrant votre intérêt et votre appui face aux activités vécues en classe et deuxièmement, en favorisant la communication. Voici quelques bonnes pratiques à adopter et à conserver tout au long de l'année :

- Ouvrez le sac à dos de votre enfant chaque soir pour vérifier s'il contient des messages ou des documents. Si c'est le cas, veuillez les lire et y répondre dans les plus brefs délais;
- Parlez avec votre enfant de sa journée en classe, de ses activités préférées, de ses succès, de ses défis, de ses amis, etc.;
- N'hésitez pas à communiquer avec l'enseignante de votre enfant si vous avez des questions ou si votre enfant vit des moments difficiles;
- Impliquez-vous dans la mesure de vos disponibilités, par exemple lors des sorties, ou en faisant du bénévolat dans sa classe ou dans l'école (p. ex : OPP, bibliothèque, etc.).

JE M'IMPLIQUE!

L'école a besoin de l'aide des parents pour travailler en collaboration avec le personnel de l'école pour créer un milieu dynamique, sain et propice à l'apprentissage. Voici deux comités où vous pourriez nous aider à faire de l'École du Marais un endroit qui nous ressemble et qui nous rassemble.

Le Conseil d'établissement (CÉ) et l'Organisation de participation des parents (OPP)

Le Conseil d'établissement (CÉ)

Le Conseil d'établissement est un comité formé de parents et de membres du personnel. Son rôle est d'adopter, d'approuver ou d'être informé de certains dossiers concernant la vie à l'école. Les membres du CÉ sont élus lors de l'assemblée générale annuelle qui se déroule au début de chaque année scolaire. Pour plus de détails sur le CÉ, consultez l'onglet « **Préscolaire** » à l'adresse : www.marais.cspo.qc.ca

Organisme de participation des parents (OPP)

L'Organisation de participation de parents est un organisme regroupant des parents bénévoles qui désirent s'impliquer dans la vie scolaire. L'OPP soutient le personnel de l'école dans l'organisation de certaines fêtes (p. ex : Noël, St-Valentin) et organise certaines des campagnes de financement (p. ex : dîners pizza) pour financer des projets spéciaux (aménagement de la cour d'école, fête des finissants, etc.).

Vous avez quelques heures à offrir?

opp.marais@cspo.qc.ca

